

## COMMISSION DES TERRAINS & INFRASTRUCTURES REUNION DU 18 SEPTEMBRE 2023

PAGE 1/3

**Présents** : Mrs CLAVIERE Henri – RATHONIE Patrick – TREMOUILLE Serge.

**Excusés** : Mr BONNET Jean-François – Mme ROULAUD Virginie.

\*\*\*\*\*

Les membres de la Commission étaient conviés à cette réunion afin de répartir les différents dossiers d'homologation et d'éclairages.

En confirmation d'homologation, la répartition a été envisagé comme suit :

CDG	Installation	NNI	Type	Localité	Classement	Date échéance	
19	STADE LA FOUCHERIE	191380101	Football grand jeu	MEYSSAC	T6	26/11/2022	FAIT EN 2023
19	STADE MARCELIN BACHIER	190930101	Football grand jeu	JUGEALS NAZARETH	T7	26/11/2022	FAIT EN 2023
19	STADE MUNICIPAL	191180101	Football grand jeu	LE LONZAC	T5	24/01/2023	FAIT EN 2023
19	STADE CHADEBEC	192070101	Football grand jeu	ST GERMAIN LES VERGNES	T5	12/09/2023	Serge et Patrick
19	STADE LES SAULES	190230101	Football grand jeu	BEYNAT	T5	12/12/2023	Serge et Patrick
19	STADE DU COLLÈGE JEAN MOULIN	190310401	Football grand jeu	BRIVE LA GAILLARDE	T5	12/12/2023	Henri
19	STADE JEAN CHARPENET 1	192460101	Football grand jeu	ST VIANCE	T6	12/12/2023	Henri
19	STADE JEAN CHARPENET 2	192460102	Football grand jeu	ST VIANCE	T6	12/12/2023	Henri
19	STADE CENTRE ACCUEIL & LOISIRS 1	192780101	Football grand jeu	VARETZ	T4	26/02/2024	Serge et Patrick

Si Jean-François et Virginie veulent se joindre à nous, il est possible de les rajouter.

Le déroulement de la visite doit se faire comme suit :

- Prendre un rendez-vous avec la collectivité ou le club pour effectuer la visite par l'intermédiaire de Marie-Hélène. Il est conseillé de fournir une date et un horaire de préférence.

- Lors de la visite, bien regarder les distances ligne de touche et de buts, ces dernières doivent être éloignées de 2.50 ml minima de la main courante ou autre obstacle (buts amovibles ou bancs de touche par exemple). Il vaut mieux qu'un terrain soit plus petit de quelques centimètres que de tolérer une distance non valable. Ce point est très important car il engage la responsabilité de la collectivité.

En ce qui concerne les homologations de stades, les membres sont informés des pièces à fournir lors de la première demande. Une homologation est valable pour 10 ans.

En ce qui concerne les confirmations d'homologation de stades, il suffit de renoter les mêmes renseignements mis sur la fiche d'homologation et de joindre les pièces complémentaires en cas de modification. Les confirmations sont valables 10 ans.

En ce qui concerne les éclairages, la répartition est comme suit :

CDG	Installation	NNI	Type	Localité	Classement éclairage	Date échéance	
19	<del>STADE LYCÉE AGRICOLE</del>	191480201	Football grand jeu	NEUVIE	E7	<del>14/01/2020</del>	N'existe pas
19	<del>STADE LES COMBES 1</del>	190730101	Football grand jeu	EGLETONS	E6	<del>24/02/2020</del>	N'existe pas
19	STADE DU STADIUM	190310201	Football grand jeu	BRIVE LA GAILLARDE	E4	28/04/2023	Entreprise
19	STADE D' EYBRAIL 2	192750202	Football grand jeu	USSEL	E6	16/09/2023	Henri
19	STADE ANDRÉ PESTOURIE 1	190310101	Football grand jeu	BRIVE LA GAILLARDE	E4	24/11/2023	Fait en 2023
19	STADE RAYMOND DUCROS	190100201	Football grand jeu	ARGENTAT	E6	03/12/2023	Henri
19	STADE DE BELLEVUE	192390101	Football grand jeu	ST ROBERT	E6	08/12/2023	Serge et Patrick
19	STADE LES SAULES	190230101	Football grand jeu	BEYNAT	E6	10/12/2023	Serge et Patrick
19	STADE MUNICIPAL	192550101	Football grand jeu	SEILHAC	E6	13/12/2023	Serge et Patrick
19	STADE CLAUDE ALBARET	192030101	Football grand jeu	STE FORTUNADE	E6	13/12/2023	Henri
19	STADE ROGER LENIAUD	192750101	Football grand jeu	USSEL	E6	14/12/2023	Henri
19	STADE JEAN NEXON	191210101	Football grand jeu	LUBERSAC	E6	15/12/2023	Serge et Patrick
19	STADE ALEXANDRE CUEILLE 1	192720101	Football grand jeu	TULLE	E6	16/12/2023	Henri
19	STADE MUNICIPAL	190810101	Football grand jeu	EYREIN	E6	17/12/2023	Henri
19	STADE LALEU	191620101	Football grand jeu	PERPEZAC LE NOIR	E6	23/12/2023	Serge et Patrick

Si Jean-François et Virginie veulent se joindre à nous, il est possible de les rajouter.

Le déroulement de la visite doit se faire comme suit :

- Prendre un rendez-vous avec la collectivité ou le club pour effectuer le contrôle par l'intermédiaire de Marie-Hélène. Il est conseillé de fournir une date et un horaire de préférence.

Lors du contrôle, bien regarder si tous les projecteurs fonctionnent. Si, le jour du relevé, il y a un souci de lampes le contrôle se fait en l'état et si cela influe sur le résultat, une contre visite sera faite sinon.

Il existe des imprimés type qui peuvent se remplir en ligne en apportant les renseignements demandés lors des visites sur site.

En ce qui concerne les homologations d'éclairage, les membres sont informés des pièces à fournir lors de la première demande. Pour qu'un éclairage de stade en E5 et jusqu'à E7, il faut que lors de la mise en service, l'éclairage moyen soit de 150 lux minimums avec un rapport d'éclairement de 0.4 et un rapport d'uniformité de 0.6. Une homologation est valable pour 2 ans pour un éclairage en iodure métallique et pour 4 pour les leds au niveau E5 à E7.

Pour les niveaux E4 à E1, les contrôles sont à faire tous les ans de préférence.

En ce qui concerne les confirmations d'éclairage. Pour un éclairage de stade en E5 et jusqu'à E7, il faut que le maintien de l'éclairage moyen soit de 150 lux avec une tolérance jusqu'à 120 lux pour les E5 et E6 minimum avec un rapport d'éclairement de 0.4 et un rapport d'uniformité de 0.6.



Une confirmation est valable pour 2 ans pour un éclairage en iodure métallique et pour 4 pour les leds au niveau E5 à E7. Pour les niveaux E4 à E1, les contrôles sont à faire tous les ans de préférence.

Il existe aussi les demandes d'avis préalables qui doivent être faites avant tous travaux afin que les collectivités aient un avis sur le dossier que les bureaux d'études ou autres leur ont préparés et ils s'avèrent que, quelquefois, des dossiers sont retoqués et les élus sont obligés de revoir leurs dossiers.

Tous les documents concernant les installations sportives sont sur le site du District. Une fois sur le site, il faut taper documents et après l'onglet installations sportives.

La prochaine réunion aura lieu début 2024.

*Le président de la Commission des  
Terrains et Infrastructures*

*H. CLAVIERE*